

Fiche-ressource

QU'EST-CE QUE LA TRANSHUMANCE ?

Historique :

Depuis le Néolithique, les montagnards qui ont domestiqué progressivement les troupeaux ovins, caprins, bovins et équins utilisent l'espace en fonction de la pousse de l'herbe et des conditions climatiques. Ainsi, pendant l'hiver et dès les premières chutes de neige, les troupeaux redescendent des estives pour se réfugier dans les vallées. A l'inverse, dès le printemps et la repousse de l'herbe, les bergers remontent progressivement dans les estives. Aujourd'hui, cette tradition ancestrale appelée « transhumance », montante (d'été) ou descendante (d'hiver), se maintient et s'est élargie aux éleveurs de plaine qui transportent leur cheptel en camion.

Remarque : estivage et transhumance

l'estivage, c'est la montée des troupeaux d'une même vallée sur les montagnes avoisinantes ; la transhumance, c'est la montée de troupeaux étrangers à la vallée sur ces mêmes montagnes, ces troupeaux venant parfois de très loin (+ de 100 km).

Formes de transhumances : organisation

Les montées ou descentes des estives s'effectuent de façon individuelle (souvent familiale) ou collective (communale, associations, groupements pastoraux, entreprises...). Les usagers doivent au préalable demander des autorisations administratives à l'Office National des Forêts car, le plus souvent, les estives se trouvent sur des terrains domaniaux, appartenant donc à l'Etat. Ils doivent s'acquitter d'une taxe ou payer en « journée de travail » à l'O.N.F. en fonction du nombre de bêtes amenées sur l'estive. Par ailleurs, les éleveurs doivent avoir effectué une prophylaxie de leurs troupeaux et être en règle vis à vis de la Direction des Services Vétérinaires.

La gestion des troupeaux en estive est souvent confiée à un Groupement Pastoral qui a pour vocation de gérer l'estive et son environnement. Les Groupements pastoraux sont souvent les employeurs des bergers et vachers présents sur l'estive. Afin d'entretenir l'espace montagnard et les paysages, ils deviennent les partenaires privilégiés des pouvoirs publics avec les mesures locales « agri-environnementales ».

Pour en savoir plus :

Fédération Pastorale de l'Ariège (Foix)